



Droit de préemption en zone rurale

Par **violino**, le **27/09/2009** à **17:29**

Bonjour,

Je possède une résidence secondaire à la campagne entourée d'un terrain de 6000 m². Je souhaite acheter à ma soeur une terre agricole attenante dont la surface est d'environ 1ha. Je me demande si les agriculteurs voisins peuvent faire valoir leur droit de préemption; je sais que la Safer ne peut pas exercer son droit en raison de la parenté vendeur/acheteur.

Si mes voisins agriculteurs peuvent empêcher cette vente ,puis-je moi même devenir agriculteur et dans quelles conditions? Je suis enseignant à la retraite

Merci pour votre réponse